

## "Etat d'urgence" pour les avancements 2018 ?

Les CAP Locales et Régionales d'avancement se sont réunies ou vont se réunir pour certains corps dans les jours prochains, les représentants de ces instances doivent se prononcer pour les avancements au titre de l'année 2018.

**Mais comment émettre des propositions alors que le Ministère de l'Action Publique n'a pas fait publier au Journal Officiel les taux de promotion fixant le nombre de postes à l'avancement ?**

Dans ces conditions, les représentants des instances doivent naviguer à vue.

L'Administration indique d'ores et déjà qu'à défaut de publication rapide, les CAP Nationales seraient reportées !



**QUE FAIT LE GRAND ARGENTIER DE BERCY EN CE MOMENT ?**

**FAIT IL DES COMPTES D'APOTHECAIRE POUR DIMINUER DRASTIQUEMENT LES PROMOTIONS DES AGENTS DE LA FONCTION PUBLIQUE ?**

**Le SNAPATSI n'accepte pas que les agents soient pénalisés et a dénoncé cette situation lors du Comité Technique Ministériel du 14 septembre 2017.**

**BUREAU NATIONAL**

52 rue de Dunkerque  
75009 PARIS

Tel. 01.55.34.33.20  
Fax. 01.44.53.01.14

[snapatsi@snapatsi.fr](mailto:snapatsi@snapatsi.fr)

## **Le SNAPATSI vous défend !**